

Formation Directives anticipées - PP8

 1 jour

Présentiel

Public concerné

Tout public.
(Groupe de 12 personnes maximum)

Pré-requis

Aucuns

Objectifs

- › Connaître la loi et son esprit
- › Favoriser la réflexion éthique
- › Communiquer autour des directives anticipées
- › Aider à la rédaction de directives anticipées appropriées

Contenu

- › Aspects juridiques :
 - Le cadre juridique général : un outil de protection de la volonté de la personne
 - Définition des directives anticipées et cadre d'intervention
 - Formalisation : auteur de l'acte, acte manuscrit
 - Conservation des directives anticipées, application dans le temps
- › Approche pluridisciplinaire contextualisée :
 - La notion d'éthique dans le soin
 - Réflexion et rédaction de directives anticipées « appropriées »
 - La communication autour des directives anticipées :
 - Rôle des équipes pluridisciplinaires
 - Les proches
 - La personne de confiance

Méthodes pédagogiques

- › Apports théoriques
- › Échanges
- › Cas concrets
- › Jeux de rôle
- › Analyse de pratiques

Intervenants

- › Avocat, intervenant en droit de la santé
- › Médecin chef du centre de Soins Palliatifs, CHU Clermont-Ferrand
- OU
- › Médecin, directeur adjoint de l'Espace Réflexion Éthique AURA, CHU de Clermont-Ferrand
- › Cadre de santé, CHU Clermont-Ferrand

Évaluation des acquis

autoévaluation, tour de table

Tarif Inter 240€ / pers.

Tarif Intra 1350€ j. / gr.

Prochaines sessions

> 4 décembre 2026

99%

Taux de satisfaction *

100%

Taux de recommandation *

cfps@chu-clermontferrand.fr

© CFPS CHU Clermont-Ferrand